

**COMITÉ SUR LES DEMANDES DE
DÉMOLITIONS**

Procès-verbal de la réunion du 23 février 2022

**DEMOLITION REQUESTS
COMMITTEE**

Minutes of the February 23rd, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidentant cette réunion ordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité sur les demandes de démolition (CDD) ouverte à 11 h05.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this virtual ordinary meeting, declares this sitting of the Demolition Request Committee (DRC) open at 11:05 a.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Dominic Labrie & Kimberley Chan (conseillers / Councillors)
Pierre Guénard (maire / mayor)
Caroline Jean & Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

AUTRES

OTHERS

Nil

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Pierre Guénard et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Pierre Guénard, and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Labrie, appuyé par M. Pierre Guénard et résolu que le procès-verbal de la réunion du 26 août 2021 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Dominic Labrie, seconded by Mr. Pierre Guénard, and resolved that the minutes of the ordinary meeting held on August 26th, 2021, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Les propriétaires du 21, chemin Gleneagle sont présents.

Owners of the 21 chemin Gleneagle were presents.

4.0 DEMANDES DE DÉMOLITION

4.0 DEMOLITION REQUESTS

4.1 2022-20006
Lot 3 031 872 au cadastre du Québec
311, chemin de la Rivière

4.1 2022-20006
Lot 3 031 872 of the Quebec cadastre
311, chemin de la Rivière

CDD-01-22

DRC-01-22

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir le bâtiment principal servant de chalet de services au 311, chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas répertorié sur le site du ministère de la Culture et des communications

ATTENDU QUE le projet de remplacement vise à construire un nouveau chalet de services ;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un permis de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1166-20, la démolition d'un bâtiment principal situé au 311, chemin de la Rivière, conditionnellement à la délivrance simultanée du permis de construire du projet de remplacement et du permis de démolition pour les travaux de démolition.

ADOPTÉE

Droit d'appel

Toute personne intéressée peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le Conseil municipal. L'appel est formulé en transmettant au greffier, dans le délai susmentionné (25 mars 2022, 16 h 30), un avis écrit motivé à cet effet.

Si une demande d'appel de la décision est déposée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra la décision finale lors de la séance publique régulière suivant la fin du délai d'appel (5 avril 2022).

4.2 2022-20007
Lot 3 030 528 au cadastre du Québec
21, chemin Gleneagle

CDD-02-22

ATTENDU QU'une demande a été formulée visant à démolir le bâtiment principal servant résidence unifamiliale isolée au 21, chemin Gleneagle;

ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas répertorié sur le site du ministère de la Culture et des communications

ATTENDU QUE le projet de remplacement vise à construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un permis de démolition;

ET RÉSOLU QUE ce Comité approuve, en vertu du Règlement relatif aux demandes de démolition numéro 1166-20, la démolition d'un bâtiment principal situé au 21, chemin Gleneagle, conditionnellement :

- à la modification des plans de construction afin que le garage attaché ait un maximum de 50 m² et que la superficie maximale de l'aire habitable soit de 232 m² ou à

WHEREAS a request has been made to demolish the main building serving as a service cabin at 311, chemin de la Rivière;

WHEREAS the building is not listed on the website of the Ministère de la Culture et des communications

WHEREAS the replacement project aims to build a new service cabin;

WHEREAS the Demolition Requests Committee (DRC) can set the conditions necessary for the issuance of a demolition permit;

AND RESOLVED THAT this Committee approves, under By-law number 1166-20 relating to requests for demolition, the demolition of a main building located at 311, chemin de la Rivière, subject to the simultaneous issuance of the building permit for the replacement project and the demolition permit for the demolition works.

ADOPTED

Right of appeal

Any interested person may, within thirty (30) days of the Committee's decision, appeal this decision to the Municipal Council. The appeal shall be made by delivering to the clerk, within the above-mentioned deadline (March 25, 2022, 4:30 p.m.), a reasoned written notice to this effect.

If a request to appeal the decision is filed, the request shall be heard by Municipal Council and the final decision shall be rendered at the next regular public meeting following the expiration of the appeal period (April 5, 2022).

4.2 2022-20007
Lot 3 030 528 of the Quebec cadastre
21, chemin Gleneagle

DRC-02-22

WHEREAS a request has been made to demolish the main building serving as a single family detached residence at 21, chemin Gleneagle;

WHEREAS the building is not listed on the website of the Ministère de la Culture et des communications

WHEREAS the replacement project aims to build a single family detached residence;

WHEREAS the Demolition Requests Committee (DRC) can set the conditions necessary for the issuance of a demolition permit;

AND RESOLVED THAT this Committee approves, under By-law number 1166-20 relating to requests for demolition, the demolition of a main building located at 21, chemin Gleneagle, subject to :

- the modification of the building plans so that the attached garage has a maximum of 50 m², and that the maximum size of the habitable area be 232 m² or the granting of a

- l'obtention d'une dérogation mineure pour la superficie proposée;
- à l'utilisation de l'allée d'accès existante uniquement;
 - à la délivrance simultanée du permis de construire du projet de remplacement et du permis de démolition pour les travaux de démolition;
 - au dépôt, par le requérant, préalablement à la délivrance du permis de démolition, d'une garantie financière irrévocable de 5000 \$ assurant la réalisation des travaux de démolition et de reconstruction;
 - à la signature d'une entente entre la municipalité et le requérant, préalablement à l'émission du permis de construction, afin de s'assurer que la résidence existante sera démolie lorsque la nouvelle résidence sera habitable.

minor exemption for the proposed area;

- the use of the existing driveway only;
- the simultaneous issuance of the construction permit for the replacement project and the demolition permit for the demolition work;
- the deposit, by the applicant, prior to the issuance of the demolition permit, of an irrevocable financial guarantee of \$ 5,000 ensuring the completion of the demolition work and reconstruction;
- the signature of an agreement between the municipality and the applicant, prior to the issuance of the building permit, to ensure that the existing residence will be demolished when the new residence is habitable.

ADOPTÉE

ADOPTED

Droit d'appel

Right of appeal

Toute personne intéressée peut, dans les trente (30) jours de la décision du Comité, interjeter appel de cette décision devant le Conseil municipal. L'appel est formulé en transmettant au greffier, dans le délai susmentionné (25 mars 2022, 16 h 30), un avis écrit motivé à cet effet.

Any interested person may, within thirty (30) days of the Committee's decision, appeal this decision to the Municipal Council. The appeal shall be made by delivering to the clerk, within the above-mentioned deadline (March 25, 2022, 4:30 p.m.), a reasoned written notice to this effect.

Si une demande d'appel de la décision est déposée, le Conseil municipal sera saisi de la demande et rendra la décision finale lors de la séance publique régulière suivant la fin du délai d'appel (5 avril 2022).

If a request to appeal the decision is filed, the request shall be heard by Municipal Council and the final decision shall be rendered at the next regular public meeting following the expiration of the appeal period (April 5, 2022).

5.0 SUIVI DES DÉCISIONS DU COMITÉ

5.0 FOLLOW-UP ON COMMITTEE DECISIONS

- 5.1 11, route 105 – Démolition d'une résidence unifamiliale isolée
- 5.2 217, chemin d'Old Chelsea – Démolition d'une résidence unifamiliale isolée

- 5.1 11, route 105 - Demolition of detached single-family dwelling
- 5.2 217 chemin d'Old Chelsea – Demolition of detached single-family dwelling

Aucune opposition à la décision du comité. Une demande de permis de démolition a été effectuée pour le 11, route 105. La résidence a été démolie au 217, chemin d'Old Chelsea et la nouvelle construction est en cours.

No opposition to the committee's decision. A demolition permit application has been made for 11 Route 105. The residence has been demolished at 217 chemin d'Old Chelsea and new construction is underway.

6.0 AUTRE

6.0 OTHER

- 6.1 Nil

- 6.1 None

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

7.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Guénard, appuyé par M. Dominic Labrie et résolu que cette rencontre soit levée à 11h58.

IT IS PROPOSED by Mr. Pierre Guénard, seconded by Mr. Dominic Labrie and resolved that this meeting be adjourned at 11:58 a.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Kimberly Chan, Présidente / Chair